

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 février dernier, la députée d'Abitibi-Ouest déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 1 123 personnes demandant au gouvernement du Québec de revoir la façon dont se déroule l'épreuve obligatoire de mathématiques en sixième année, notamment en réduisant le nombre d'examens et en révisant le niveau de difficulté des examens de façon à ce que les questions portent plus sur les connaissances et les acquis.

Je tiens à vous informer que des travaux visant la bonification de cette épreuve sont en cours depuis plusieurs mois. Déjà, des ajustements ont été apportés aux épreuves de janvier 2020, et le seront également pour les épreuves de juin 2020. Deux situations d'application ont été retirées, ce qui réduit le temps de passation d'une journée. De plus, les élèves disposeront de plus de temps pour réaliser chacune des tâches. Une lettre expliquant ces changements ainsi qu'un horaire d'examen modifié ont été acheminés aux directions générales des commissions scolaires et aux directions des établissements d'enseignement privés.

Par ailleurs, j'ai demandé aux équipes ministérielles concernées de poursuivre leurs travaux et de faire évoluer cette épreuve dans l'intérêt de l'élève, tout en maintenant un niveau d'exigence approprié.

Soyez assuré que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde toute l'attention nécessaire à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE